

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 12 janvier 2009 un avenant à la note d'information relative à l'introduction en bourse de SNEP.

Cet avenant abroge et remplace les dispositions relatives à la description du type d'ordre I auquel les salariés de SNEP ont souscrit lors de l'introduction en bourse de la société, et mentionnées dans la note d'information visée par le CDVM le 1<sup>er</sup> octobre 2007 sous la référence VI/EM/028/2007.

Outre sa publication dans un journal d'annonces légales, l'avenant à la note d'information visé par le CDVM est remis ou adressé sans frais à toute personne qui en fait la demande. Il est, en outre, tenu à la disposition du public au siège de SNEP.

Par ailleurs, il sera disponible sur le site du CDVM: [www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)

**CONTACT CDVM :**

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/02/2009

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières